



I M M O

NOS HONORAIRES

COMMISSIONS POUR LA VENTE

2.500 € + TVA 17% pour une transaction en dessous de 75.000 €

3% + TVA 17% pour une transaction au-dessus de 75.000 €

5% + TVA 17% pour des biens d'exception en traitement VIP

La commission d'agence est à charge du vendeur. Si l'acquéreur signe un mandat de recherche, elle peut également être à charge de l'acquéreur.

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

10 % + TVA 17% de la valeur du fonds de commerce

ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

Nous vous recommandons, sur demande, un expert immobilier reconnu par les tribunaux.

L'évaluation vous est remboursée si elle est suivie d'un mandat de vente exclusif d'une durée minimale de 3 mois.

COMMISSIONS POUR LA LOCATION RÉSIDENTIELLE

À la concrétisation du contrat de location, les frais de commission équivalant à un mois de loyer + TVA 17% seront partagés équitablement (50/50) entre le bailleur et le locataire, et sont payables avant la remise des clés.

(Conformément à la nouvelle loi entrée en vigueur le 01/08/2024)

COMMISSIONS POUR LA LOCATION COMMERCIALE

Les frais d'agence s'élèvent à un loyer mensuel hors charges + TVA 17%, à la charge exclusive du locataire.

PARKING – GARAGE

Les frais de location s'élèvent à 2 loyers mensuels + TVA 17%, à la charge du locataire.

ÉTAT DES LIEUX ENTRÉE / SORTIE

L'état des lieux d'entrée et de sortie, ainsi que l'inventaire pour les biens meublés et équipés, sont à la charge du propriétaire.

- État des lieux d'entrée détaillé avec photos : 200 € HTVA
 - État des lieux de sortie détaillé : 200 € HTVA
 - Inventaire détaillé avec photos à l'entrée : 250 € HTVA
 - Inventaire détaillé à la sortie : 250 € HTVA
- L'état des lieux n'est pas facturé dans le cadre d'une gestion locative.

GESTION LOCATIVE

Dans le cadre d'une gestion locative, les honoraires varient entre 5% et 10% selon l'importance des biens confiés et sont à charge du propriétaire.

Sont inclus dans la prestation : état des lieux d'entrée et de sortie, inventaire, et représentation aux réunions de copropriété.

PRESTATIONS DE SERVICE / CONSEILS IMMOBILIERS

Les frais relatifs aux prestations de service (conseils immobiliers, démarches administratives, gestion de sinistre, établissement de contrats de bail sur demande pour non-clients, etc.) sont facturés 50 €/heure + TVA 17%.

Ces honoraires reflètent la qualité du travail effectué, le temps passé sur le dossier et les investissements réalisés.

REPRÉSENTATION AUX RÉUNIONS DE COPROPRIÉTÉ

Les frais de représentation aux réunions de copropriété s'élèvent à 150 € / réunion + TVA 17%.

RÉNOVATIONS / TRAVAUX

Les frais de suivi de rénovation s'élèvent à 10% + TVA.

Ces honoraires sont calculés sur la base du montant total des travaux réellement effectués.

JUSTIFICATION DE NOS HONORAIRES

La commission de vente justifie nos services et notre professionnalisme.

Nous assurons une visibilité maximale grâce à :

- notre site web et les portails immobiliers (athome.lu, immotop.lu, wortimmo.lu, vivi.lu, JamesEdition, LuxuryEstate),
- nos écrans LED en vitrine d'agence,
- des publications sur les supports papier disponibles au Luxembourg,

- des photographies professionnelles et par drone,
- des présentations 3D,
- du home staging.

■ Ces honoraires reflètent la qualité du travail fourni, le temps consacré au dossier et les investissements engagés.

AA IMMO – L'immobilier avec engagement et excellence depuis 33 ans